

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

250e SEANCE
BALE, LE MARDI 11 DECEMBRE 1990 A 9 HEURES 30(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 249e séance(2).
- II. Mandats pour le Sous-comité de politique monétaire, le Sous-comité de politique des changes et le Comité d'affaires financières(3).
- III. Arrangements de taux de change avec des pays tiers(4).
- IV. Questions relatives à l'Accord du SME:
 - principes concernant l'accord préalable aux interventions en monnaies communautaires(5);
 - extension du mécanisme de crédits croisés renouvelables du SME(6);
 - heures d'intervention(7).
- V. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE, sur la base de:
 - préparation par le Sous-comité de politique des changes et examen par le Comité des Suppléants;
 - graphiques et tableaux(8)(11).
- VI. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de novembre et des premiers jours de décembre 1990(9)(11).
- VII. Cadre commun de surveillance des politiques monétaires:
 - premier exercice ex ante portant sur l'examen des objectifs de politique monétaire envisagés pour l'année 1991;
 - questions conceptuelles relatives à la compatibilité des politiques monétaires nationales(10)(11).
- VIII. Union économique et monétaire:
 - échange de vues sur la proposition britannique d'institution de l'écu lourd(12);
 - suite à donner à la réunion informelle ECOFIN du 2 décembre et programme de travail relatif au projet de statuts.
- IX. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
 - compensation de l'écu(13).
- X. Date et lieu de la prochaine séance.

(Pour les notes, prière de se référer à la page suivante.)

- (1) La séance [se poursuivra probablement l'après-midi jusqu'à 16 heures environ].
- (2) Le projet de procès-verbal sera diffusé incessamment.
- (3) Les projets de mandats (accompagnés d'une courte note concernant la création d'un Comité d'affaires financières) ont été diffusés le 5 novembre 1990.
- (4) Sur la base du Rapport N° 1 du Sous-comité de politique des changes en date du 14 septembre 1990 (FXP/90/01) intitulé "Questions soulevées par les suggestions de la Commission concernant un arrangement de taux de change entre la Communauté et des pays tiers" et d'un rapport supplémentaire rédigé par le Sous-comité conformément au mandat qui lui a été donné lors de la séance du Comité des Gouverneurs du 13 novembre 1990. Ce dernier rapport sera diffusé incessamment.
- (5) Ce point figurait déjà à l'ordre du jour de la séance du Comité du 15 mai 1990 mais n'a pu être traité par manque de temps. Un projet de déclaration a été préparé par les Suppléants et diffusé par le Secrétariat le 9 mai 1990. Un accord unanime des Gouverneurs sur ce texte permettrait d'entériner l'acceptation à hauteur de 100% de l'écu officiel dans les règlements intra-communautaires.
- (6) Une note du Secrétariat traitant de cette question a été diffusée le 1990.
- (7) Le Président du Sous-comité de politique des changes présentera un rapport oral sur la discussion qui a eu lieu au sein du Sous-comité.
- (8) Les documents (graphiques, tableaux de la "concertation" et Série mensuelle de statistiques) seront préparés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
- (9) Le projet de rapport, préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation, sera diffusé aux Gouverneurs à Bâle.
- (10) L'examen ex ante, qui se déroulera selon la procédure adoptée par le Comité en juillet 1990, se fondera sur le Rapport N° 1 du Sous-comité de politique monétaire ("Intentions de politique monétaire pour 1991"), distribué le 2 novembre 1990 en vue de la séance des Gouverneurs de novembre. Une note supplémentaire résumant les modifications des intentions en matière de politique monétaire intervenues depuis la mise au point et la transmission du Rapport N° 1 sera diffusée incessamment. En outre, M. Rey présentera un exposé oral résumant les discussions tenues par les Suppléants sur le rapport du Sous-comité de politique monétaire et sur les questions conceptuelles décrites dans la note du Secrétariat, en date du 18 septembre 1990, intitulée "Assessing the mutual compatibility of national monetary policies".
- (11) Il est proposé de traiter ensemble les points V, VI et VII.
- (12) L'échange de vues s'appuiera sur un rapport du Président du Comité des Suppléants résumant la discussion des Suppléants sur les propositions britanniques relatives à un écu lourd (voir la lettre du Gouverneur Leigh-Pemberton en date du 20 juin 1990).
- (13) L'Agent du Système de compensation de l'écu soumettra, le moment venu, le texte provisoire de certains amendements à la convention conclue entre la BRI et l'Association bancaire pour l'écu.